



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/161/F**

**SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

**OBJET** : FINANCES

Exercice budgétaire 2020 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur.

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

**Absents** : Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Janine ZANNINI à Nathalie MAISETTI ; Paule COLONNA CESARI à Jacky AGOSTINI ; Jeanne STROMBONI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Jean-Claude TAFANI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Certaines créances communales sont irrécouvrables en raison soit de la caducité de la créance, soit de l'insolvabilité ou de la disparition du débiteur.

Le receveur municipal, qui a en charge les procédures de recouvrement, peut alors solliciter de l'exécutif communal qu'il soumette au Conseil municipal les dossiers concernés pour leur éventuelle admission en non-valeur, et la suppression de ces créances. Il doit justifier des diligences mises en œuvre pour leur recouvrement, et de leur inefficience ayant conduit à leur situation d'irrécouvrabilité.

Il est fait observer que cette procédure ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

A ce titre, le comptable a soumis à l'exécutif les montants de créances ci-dessous :

BUDGET	MONTANT
Budget principal	17.417,43€

Il est donc proposé à l'assemblée, afin d'apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices concernés, de se prononcer sur leur admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12,

Vu le décret n° 62-1587 du 259 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 18 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver les admissions en non-valeur telles que ci-dessous énoncées et conformément à l'état ci-annexé.

BUDGET	MONTANT
Budget principal	17.417,43 €

**ARTICLE 2 :** Les crédits de dépenses et de recettes afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes au budget modificatif 2020.  
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante  
Compte 6541 : Pertes sur créances irrécouvrables.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	13
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

